

Réunion du 7 février 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur René HAAG, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Joseph CREMMEL, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Francis GRIGNON, Maître Jean-Jacques GSELL, Monsieur Jean-Claude HALLER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Denis LIEB, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Andrée MUNCHENBACH, Monsieur Joseph OSTERMANN, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Etienne WOLF, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Daniel ZETER, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel FETSCH

N° CP/2011/145 - Administration générale - 5
Information sur les marchés publics et avenants conclus

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, prend acte :

- des décisions de la commission d'appel d'offres (CAO) attribuant les marchés publics formalisés, ainsi que de ses avis favorables rendus pour la passation de marchés publics à procédure adaptée, figurant sur les tableaux joints en annexe 1

- des marchés publics attribués, non soumis pour avis ou pour attribution à la CAO, figurant sur les tableaux joints en annexe 2

- conformément à l'avis favorable de la CAO, de la conclusion des avenants figurant sur les tableaux joints en annexe 3, avenants qui entraînent une augmentation du montant global des marchés y afférents supérieure à 5 %

- de la conclusion des avenants, non soumis pour avis à la CAO et qui ont une incidence financière sur le montant global des marchés y afférents, figurant sur les tableaux joints en annexe 4.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110207-54424-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 16/02/11